



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2025 du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 décembre 2025,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Stéphan Spychala est affecté à temps complet, au pôle ressources et accompagnement – direction des moyens généraux - service des moyens logistiques – bureau de la logistique, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour exercer les fonctions de chef de bureau.

La résidence administrative de l'intéressé est fixée à Arras.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 23 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Stéphan Spychala (10367)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des moyens généraux

Signé électroniquement par
Adeline PENEZ-HANNEDOUCHE, par délégation de
Caroline MEZIERE
Directrice adjointe des ressources humaines